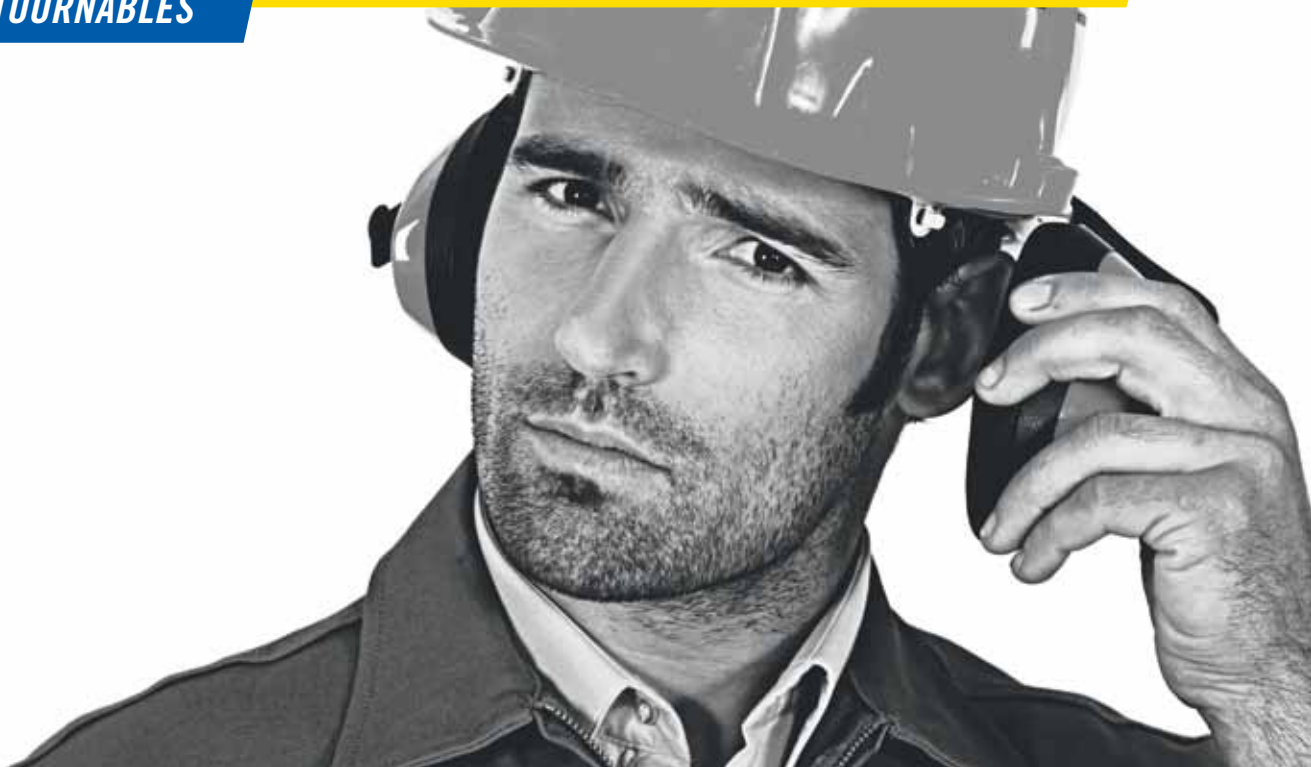




PROTECTION AUDITIVE

LES INCONTOURNABLES



Nombreuses sont les personnes qui se disent gênées par un niveau sonore trop élevé dans leur environnement professionnel et qui estiment que ces nuisances ont des répercussions directes sur leur comportement ou leur santé. Le bruit est plus dangereux que l'on ne le croit et peut à long terme entraîner une surdité. Bouchons, arceaux et casques permettent de se protéger efficacement en diminuant l'intensité du bruit perçu.

LES NORMES

CE-EN

EXIGENCES GÉNÉRALES ET MÉTHODES D'ESSAI

352-1 : 2002

Protecteurs contre le bruit

352-2 : 2002

Protecteurs contre le bruit

352-3 : 2002

Protecteurs contre le bruit

PROTECTEURS DE L'OUÏE À L'ATTÉNUATION DÉPENDANT DU NIVEAU

352-4 : 2001 - 352-4/A1 : 2005

Protecteurs contre le bruit
Exigences de sécurité et essais. Partie 4 : serre-tête à affaiblissement dépendant du niveau

352-5/A1 : 2005

Protecteurs contre le bruit. Partie 5 : serre-tête à atténuation active de bruit

352-6 : 2002

Protecteurs contre le bruit. Exigences de sécurité et essais.
Partie 6 : serre-tête avec audio-communications

352-7 : 2002

Protecteurs contre le bruit
Exigences de sécurité et essais
Partie 7 : bouchons d'oreilles
à affaiblissement dépendant du niveau

352-8 : 2008

Protecteurs contre le bruit, serre-tête audio

DOCUMENT GUIDE POUR LES PROTECTEURS DE L'OUÏE

458 2004

Protecteurs contre le bruit - Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien



PROTECTION AUDITIVE

LES INCONTOURNABLES

LES NORMES

MARQUAGES



RECOMMANDATION

SUR LE PORT DE PROTECTEURS AUDITIFS

Les protecteurs auditifs individuels sont choisis de façon à éliminer le risque pour l'ouïe ou à le réduire le plus possible

Si l'exposition quotidienne (8h) sans atténuation par des protecteurs auditifs est :			Valeur limite d'exposition quotidienne
< 80 dB(A)	> 80 dB(A) < 85 dB(A)	> ou égale à 85 dB(A)	
Protection auditive conseillée	Protection auditive conseillée L'employeur met à disposition de ses employés des protecteurs auditifs	Protection auditive obligatoire L'employeur veille à ce que les protecteurs auditifs soient utilisés	87 dB(A) avec atténuation assurée par les protecteurs auditifs

<p>Bouchons jetables à rouler</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût minimal - besoin d'un système de distribution de bouchons - port continu et long 	<p>Bouchons jetables à tige</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - facilité de mise en place - insertion limitée dans l'oreille - pas de manipulation du bouchon 	<p>Bouchons réutilisables préformés</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durabilité - praticité - pas de manipulation du bouchon 	<p>Arceaux</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - port intermittent - bruit continu - exposition limitée au bruit 	<p>Casques</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection sur l'oreille - facilité de mise en place - durabilité
<p>À éviter en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environnement sale ou manipulation de contaminants - besoin d'une protection réutilisable - exposition courte et répétée au bruit - problème d'acceptation (insertion profonde dans l'oreille) - problème de mise en place 			<p>À éviter en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposition à bruits élevés (> 100dB) - bruit non continu 	<p>À éviter en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hautes températures - recherche d'une protection légère et/ou non visible